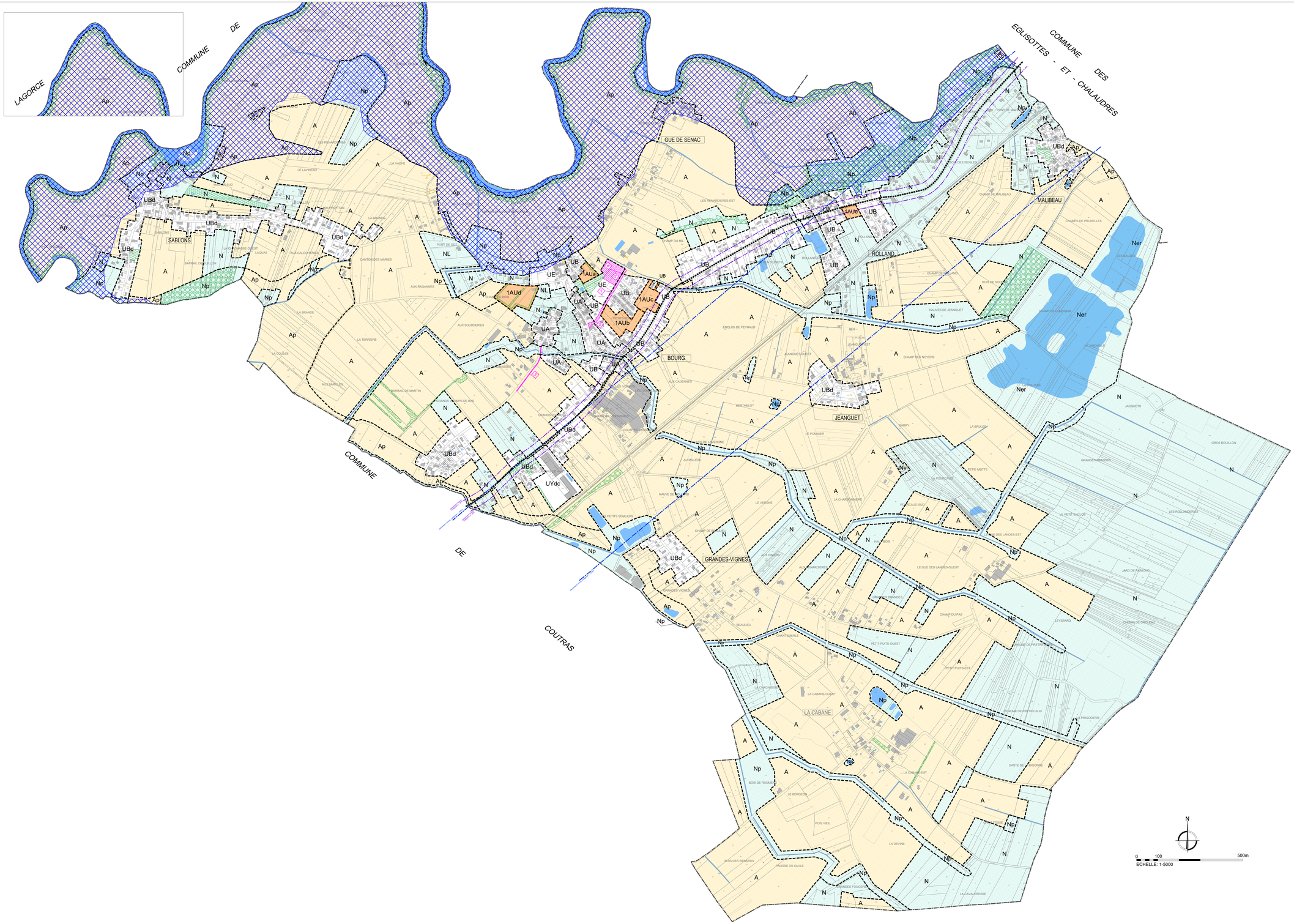

0 100 500m
ECHELLE: 1-5000

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Art. L151-41 du Code de l'Urbanisme

N°	INTITULE	AU BENEFICE DE
1	Elargissement de la voie communale n°107 (largeur d'emprise de 10m)	Commune
2	Aménagement du carrefour entre la VC n°107 et la RD n°122	Commune
3	Création d'un cheminement doux (3m de large)	Commune
4	Equipement public et stationnements	Commune
5	Extension du cimetière	Commune

LEGENDE

- Zone du PLU
- Espaces Boisés Classés — *Art. L113-1 du Code de l'Urbanisme*
- Eléments de paysage identifiés — *Art. L151-19 ou L151-23 du Code de l'Urbanisme*
- Emplacements réservés — *Art. L151-41 du Code de l'Urbanisme*
- Emprise du PPRI — *(Approuvé le 20/07/2001)*
- ★ PC — Bâti nouveau et PC ne figurant pas sur le fond de plan cadastral — *Mise à jour 2022*

A TITRE INDICATIF

- Secteur objet d'une OAP - Orientation d'Aménagement et de Programmation — *(cf pièce n°3 du dossier PLU)*

Classement sonore

- Voie ferrée Catégorie 1 (300m)
- RD 674 Catégorie 4 (30m)

Axe à grande circulation

- Axe de la RD 674 (hors agglomération) soumis au recul de 75m de l'axe (Décret n°2009-615 du 3 juin 2009)

LISTE DES ZONES ET DES SECTEURS

Zone	Secteur indicé	Conception générale et particularités
UA	Zone urbaine à vocation mixte	
UB	Zone urbaine à vocation principale d'habitation	
	UBd	Assainissement collectif
	UBd*	Assainissement autonome
UE	Zone urbaine à dominante d'équipement d'intérêt collectif et services publics	
UY	Zone urbaine à vocation d'activités économiques	
	UYdc	Assainissement collectif et assainissement autonome
1AU	Zone à urbaniser à court ou moyen terme	
	OAP DE NOUVEAUX QUARTIERS	En matière avec les OAP
A	Zone agricole	
N	Zone naturelle	Ap : Zone agricole protégée
		Np : Bio diversité
		Nv : Aire d'accueil des gens du voyage
		Ner : Energies renouvelables
		NL : Loisirs

LA CALI — L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Commune de Les Peintures Nouvelle

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

LES PEINTURES

Dossier Approbation Modification n°1

PLAN DE ZONAGE	5A
APPROBATION du PLU	20/09/2023
PRESCRIPTION Modification n°1	19/12/2023
ENQUETE PUBLIQUE Modification n°1	05/05/2025 au 06/06/2025
APPROBATION Modification n°1	23/09/2025
	GENERAL
	Echelle: 1/5000e
ETEN — A Sud — ATOPIA S.C.O. ATOPIA S.A.S. architecte du patrimoine	Septembre 2025